

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 27 septembre 2023

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis N°16-2023 Bâtiment du Prieuré 2a

Crédit d'études pour rénovation et transformation du bâtiment du Prieuré 2a Crédit demandé CHF 750'000.00

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis municipal N° 16-2023 du 9 août 2023,
- vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,
- vu le préavis de la Commission d'urbanisme du 22 mars 2023 sur le préavis N° 01-2023,

décide

- d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 750'000.00 TTC, destiné à financer la poursuite des études relatives au projet cité en titre, selon le présent préavis, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale;
- 2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché :
- d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET

La secrétaire

Francine MEDANA